

# Correspondencia Diplomática de Levasseur, de Moges, Barrot, etc.

## Años 1843 y 1844.

EDICION Y NOTAS DEL LICDO. MAXIMO COISCOU HENRIQUEZ,  
ACADEMICO CORRESPONDIENTE, ETC.

[continuación]

vendrían perfectamente. Los vinos, los espirituosos podrían ser protegidos.

Il n'est pas probable que les exportations directes de France à la Côte ferme et aux colonies Espagnoles souffriraient du commerce de Samana. Toutes Fol. 334. v. : les fois qu'une cargaison entière pourra se vendre sur une place, elle y sera transportée directement; ce qui nuit, c'est la difficulté de se défaire d'un chargement: aussi ne voit-on plus, même dans les grands ports étrangers, que des bâtiments français d'un faible tonnage, qui y séjourneront longtemps pour placer leurs cargaisons, d'où il résulte augmentation de dépenses, prix plus élevés du fret, et combien de points que les bâtiments français n'abordent pas, parce qu'il n'y faudrait à la fois qu'une petite quantité de marchandises.

De Samana, de petites goëlettes sous pavillon français répandraient ces marchandises sur ces points, où les bâtiments ne peuvent aller. C'est ainsi que St. Thomas fait son commerce; il reçoit en masse, réparti par faibles portions sur un grand nombre de points. Comment agissent les Anglais à la Jamaïque, à Belize? Ce sont de petits navires qui de ces deux centres de commerce, transportent à la Côte ferme, dans les ports de l'Amérique Centrale, la cargaison des grands bâtiments arrivant d'Europe.

Quant au commerce de la Guadeloupe et de la Martinique, il ne peut nullement être affecté par celui qui se ferait à Samana. La Guadeloupe n'a de relations qu'avec quelques îles voisines. La Martinique conserverait ses débouchés avec les îles anglaises et surtout La Trinité qui est trop éloignée pour lier des affaires avec Samana.

En résumé, il est encore douteux que les hommes qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire qui a éclaté à Haïti, (59) puissent maintenir l'ordre; même si un gouvernement régulier est établi sans secousse,

(59) V. Janvier, *op. cit.*, p. 28, nota. (Nota de M. C. H.)

la France ne peut pas espérer que la République satisfiera à ses engagements d'ici à une Fol. 385. ; époque qui paraît éloignée: les chefs populaires qui, probablement, arriveront au pouvoir, n'oseront pas rompre les traités, mais ils chercheront à les éluder. Les moyens qu'ils ont en vue pour subvenir aux dépenses qui leur sont imposées par ces traités, présentent peu de probabilités de réussite; enfin la France ne peut trouver de dédommagement que dans la prise de possession de Samana (60) qui outre les avantages qu'elle procurerait, offrirait en même temps quelques valeurs qui permettraient de diminuer la dette d'Haïti. (61)

Le Capitaine de Corvette  
Commandant le Brick l' Oreste  
Jannin.

(60) Acerca de esta interpretación de los derechos de Francia frente a la República de Haïti, consignados en el tratado financiero de 1838, y en relación con el status de la nación vecina en 1843, los agentes franceses —como lo establece esta correspondencia— concuerdan sustancialmente: v. los lugares citados en la nota (43); compararlos con Léger, *op. cit.*, pp. 192-194 y 224-226, donde se expone el punto de vista haitiano. El patriotismo absoluto de la nación vecina, frente a la misión Barrot; las circunstancias favorables a nuestras aspiraciones nacionales, señaladas en la nota (39 bis); otras que sería prolijidad enumerar; y, en fin, la decisiva irradiación de Duarte en la Junta Gubernativa: nos permitieron escapar a las consecuencias posibles del llamado Plan Levasseur. En cuanto a Francia, era su actitud la del fuerte frente al débil, y esa actitud nos es bien conocida. Las circunstancias sacaron victoriosa a la fuerza de la inercia, norma de la política exterior de Haïti, y, en los primeros tiempos de la República, forzosa táctica de los jefes mulatos, dentro y fuera del país. Aquella política, condenada sin examen por Levasseur, es típica de un pueblo débil, pero fortalecido en la lucha por la conquista de la libertad individual y de la independencia política. (Nota de M. C. H.)

(61) V. texto correspondiente a la nota (55). Verídico, excepto en la importancia atribuida a la mina de hulla (v. nota 52). (Nota de M. C. H.)





## VIII

[Carta, original, núm. 82, fha. en Port-au-Prince a 27 de junio, 1843, de Mr. Levasseur, Cónsul etc., al Ministro de Negocios Extranjeros de Francia. Trata de la "situación de Haití después de la revolución" de 1843. Contiene reflexiones tocantes a las "relaciones de Francia con Haití en lo futuro".—Folios 409 recto — 424 recto.— Volumen 10.] (61 bis)

Fol. 409 | Consulat Général  
de France en  
Haiti  
Direction Politique

Nº 82

Situation d'Haïti après  
sa révolution.  
Coup d'oeil sur les rela-  
tions futures de la Fran-  
ce avec ce pays.

Port-au-Prince le 27 juin 1843.

Monsieur le Ministre,

Depuis près de deux mois que je ne vous ai entretenu de la situation politique d'Haïti, les affaires de ce malheureux pays se sont tellement compliquées, qu'il y aurait présomption, de ma part, à vouloir vous en présenter, aujourd'hui, le tableau exact et fidèle. La marche de la révolution est si incertaine, si cauteleuse, et quelquefois, si folle que, vouloir la suivre dans toutes ses allures, serait m'exposer à me fourvoyer avec ceux qui ont la prétention de la diriger; et, cependant, je sens qu'il est indispensable, pour la conservation ou la défense de nos intérêts et de notre avenir, ici, de vous mettre à même de bien juger les hommes avec lesquels nous allons avoir à traiter, et de bien apprécier la nature des difficultés que nous aurons à vaincre. C'est pour atteindre ce but que je vais vous exposer, le plus succinctement possible, les principaux faits que j'ai été à même d'observer, depuis deux mois.

Au moment où j'ai eu l'honneur de Fol. 409 v. | transmettre à Votre Excellence, la demande de sursis faite par le Gouvernement provisoire, le promoteur, le héros de la révolution morale et pacifique, était encore à Port-au-Prince, dominant ou soutenant, de toute sa popularité, ses quatre fantômes de collègues, et usant, largement, en prodigalité de faveurs, de l'espèce de dictature dont ses amis intéressés l'avaient revêtu, sous le titre pompeux

(61 bis) Este documento corresponde al marcado I—B (fechados) 13.— en mi contribución bibliográfica al estudio del "Plan Levasseur" — "Clio", 1933, fascículo III, p. 79. (Nota de M. C. H.)

et menteur d'exécuteur des volontés du peuple souverain et de ses résolutions. Si le général Hérard avait eu, en lui même, des ressources égales à son ambition, (61 bis-a) il aurait pu se saisir d'une dictature réelle, et en user librement, pour le plus grand bonheur de son pays. L'armée lui était entièrement dévouée, les hommes de bonne foi avaient confiance en lui, les intrigants et les ambitieux étaient prêts à le servir, au prix de quelques épauettes, et de quelques emplois rétribués; mais le Général Hérard n'a pas compris sa position, ou s'est effrayé d'une tâche qu'il a, peut — être, jugée au-dessus de ses forces, et au lieu de s'emparer du pouvoir d'une main ferme et prompte, il a préféré se ménager, par une course triomphale dans les départements du Nord et de l'Est, les chances d'une élection populaire, au fauteuil de Président, après la promulgation de la nouvelle Constitution. (62)

(61 bis-a) Discrepa un tanto de Lepelletier de Saint-Remy, *op. cit.*, t. I, p. 224. Comp. con nota (68). (Nota de M. C. H.)

(62) En efecto, dos fuerzas luchan y conviven en el seno de las sociedades humanas: una centrifuga, dirigida en sentido progresivo, y una centrípeta, conservadora. La proporción en que concurren a la actividad social determina el carácter de esa actividad. Naturalmente, a lo largo de este proceso, se observa su predominio alterno. Vemos a las revoluciones —tras la reacción que marca de ordinario su inicio— organizarse en la conservación de las nuevas conquistas. Cuando éstas se han arraigado en el cuerpo social, sobreviene la sideración precursora de la normalidad en cuyo seno las dos fuerzas iguales y contrarias crean el equilibrio que es alma de la edad de oro de los pueblos.

He trazado el curso de la revolución normal, si cabe decirlo así. En Haití era forzoso que las cosas ocurrieran de otro modo. Las causas de anomalía se desprenden espontáneamente de la nota (13), primera parte. La lucha de castas y la ausencia de una clase media, a que allí me refiero, dieron carácter a la revolución de Praslin y engendraron la serie de los "gobiernos efímeros". Las causas secundarias del fenómeno las resume Price-Mars, *op. cit.*, p. 42: pero no les atribuye ese carácter secundario. La caótica actividad popular aplastó a los ideólogos de 1843, y a su representante Hérard-Rivière, quien, juzgado por Levasseur con destreza que excede a todo encomio, no reveló la superioridad que hace a las masas delegar en determinado jefe.

Explica Durkheim que "desde el momento en que la fuerza colectiva se ve obligada a delegar, no puede ser más que en beneficio de individuos que han demostrado ya alguna superioridad. Pero si ésta indica el sentido hacia el cual se dirige la corriente, no por eso la crea. Si el padre de familia, "en Roma, gozaba de un poder absoluto, no era "por ser él el más anciano o el más sabio o el más





En conséquence, il a, brusquement, quitté le Port-au-Prince à la fin d'avril et s'est dirigé vers le Cap, avec une armée d'officiers  
Fol. 410 | de nouvelle | création et de soi-  
dats, déjà désenchantés d'une  
révolution qu'ils ont commencée sans pas-  
sions, sans intelligence, et fatigués, dégou-  
tés par une courte campagne exécutée, cepen-  
dant, sans privations, sans combats,  
sans résistance. (63)

"experimentado; es porque como consecuencia de  
"las circunstancias en que se ha encontrado la fa-  
"milia romana, él ha encarnado el viejo comunis-  
"mo familiar. El despotismo —concluye—, al me-  
"nos cuando no es un fenómeno patológico o de de-  
"cadencia, no es otra cosa que comunismo trans-  
"formado." Texto que Davy comenta es estos tér-  
"minos: "Conclusión justa, pues nada procede de  
"nada, lo mismo la realeza absoluta del faraón que  
"cualquier otra cosa del mundo. Ésta es una de  
"las primeras máximas que hemos puesto al fren-  
"te de estas páginas. La soberanía tiene, pues, una  
"materia y ella no puede crearse por el solo decre-  
"to de la voluntad del soberano. Tal voluntad no  
"es, pues, es este sentido, más que una causa secun-  
"daria. Pero aquí está la historia, hasta la más re-  
"cienta, para advertirnos que una causa secunda-  
"ria no es necesariamente una causa poco eficaz,  
"y que según la forma que adquiriera, puede modi-  
"ficar singularmente la "forma" de la "materia"  
"sobre la cual actúa." (A. Morel y G. Davy,  
De los clanes a los imperios, pp. 149-150 —t. VI de  
La evolución de la Humanidad (Síntesis colectiva)  
—dirigida por Henri Berr. Barcelona, MCMXXV).

Frente a aquella crisis de la incoherencia haitia-  
na, ¿fue capaz de "ver" el General Hérard, la ciega  
necesidad que estremecía el fondo oscuro de las  
masas? Este hombre honrado (de Saint-Remy, op.  
cit., t. I, p. 162, in fine), ¿sintió, sin vacilar fren-  
te a los medios, que a su pueblo había que imponer-  
le el propio bien; que era forzoso captar todo su con-  
curso: canalizar la dispersa energía colectiva, con-  
centrarla, robustecerla y aplicarla, con certera efi-  
cacia, a formar la materia del Estado? El proble-  
ma que planteaba la "parte del Este", ¿cómo se lo  
representó? —Hérard-Rivière lo entrevió todo;  
intentó resolverlo por medios contraproducentes;  
y fracasó. Comp. con Sannon, op. cit., pp. 149-152;  
y con Price-Mars, op. cit., p. 43. (Nota de M. C.  
H.)

(63) - (64) - (65) Estos lugares revelan la inercia  
social y política, señalada en la nota (45), y  
común a las masas dominicanas y haitianas. Ob-  
servan el fenómeno: en Haití, Sannon, op. cit., pp.  
93, 146, 147, 151; y en nosotros, Rosa Duarte, en  
sus Apuntes; Emiliano Tejera, en su Exposición;  
y Salomé Ureña de Henríquez, en Mi ofrenda a la  
Patria (Poesías, ed. de Madrid, 1920, pp. 70-73 —se-  
gunda estrofa, in fine). A las observaciones de Ro-  
sa Duarte y de Emiliano Tejera me refiero en un

La promenade entreprise par le général  
Hérard, n'a pas répondu, jusqu'à présent, à  
ses espérances. Dans toutes les villes qu'il  
a visitées, jusqu'à ce jour, il a trouvé, pour

ensayo juvenil —Reflexiones acerca de la | pena  
de muerte y de su | aplicación en Santo Domingo,  
Santo Domingo, 1923, p. 11. in fine. Lepelletier de  
Saint-Remy esboza los términos de un aspecto de  
nuestro caso, op. cit., t. I, pp. 334, in fine — 335:  
relaciónese este lugar con los correspondientes a)  
de la Manifestación del 16 de enero de 1844 (v. la  
edición princeps que describo en mi Contribución  
al estudio del "Plan Levasseur" —Bibliografía—:  
II-5, en "Clio", 1933, fascículo V, p. 137); b) del  
Informe | Hecho por la Comisión encargada de re-  
dactar el progra- | ma de Constitución, al Soberano  
Congreso Constitu- | yente de la República Domini-  
cana, al tiempo de so- | meterlo a la discusión (v.  
la edición de 1847, en Colección Bobadilla y Bri-  
nes, Tomás); y c) del Discurso del Presidente de  
la Junta Gubernativa, de 26 de mayo de 1844 (v.  
reseña de la edición princeps en mi contribución  
bibliográfica ut supra: II-7, loc. cit.) Fenómeno  
semejante observó en nuestros progenitores euro-  
peos, José Ortega y Gasset (España Invertebrada):  
se refiere a la indiferencia de las masas españolas  
por la cosa pública; indiferencia frecuente en los  
pueblos americanos de nuestro origen, en quienes  
suelen darse, además, un síntoma de debilidad que  
en la República Dominicana va desapareciendo  
—las guerras intestinas— y otro que aquí pervive  
y se transforma —la falta de características (tra-  
to de ésta en mis Reflexiones). Causa eficiente de  
ese estado de "barbarie" fué haberles quitado Es-  
paña su "cultura" a los pueblos de este hemisfe-  
rio que poseían una, sin poder, en cambio, susti-  
tuirles la suya (Oswald Spengler, Decadencia de  
Occidente, t. III, pp. 67 y ss., Madrid, 1926); y no  
transmitirles a los que vegetaban en etapas infe-  
riores de su desarrollo, una vital organización co-  
lectiva. Las causas secundarias del fenómeno son  
varias e importantes: la comisión legislativa expone  
con dolorosa elocuencia las que nos conciernen  
(Informe citado). Lo extraordinario es que ha-  
biéndonos sido adversos desde la época colonial,  
casi todos los elementos de continuidad y desarrol-  
lo de un espíritu propio, lográramos el suficiente  
para vencerlo con éxito en las guerras con Fran-  
cia, Haití y España, y lo desarrolláramos has-  
ta 1873, "momento en que llega a su término, se-  
gún Pedro Henríquez Ureña, el proceso de intelec-  
ción de la idea nacional". Junto a los factores po-  
sitivos que concurrieron a nuestra formación nacio-  
nal, aparecen otros negativos, operantes en igual di-  
rección. Yo propondría a la Academia de la His-  
toria, el estudio de los negativos: durante la época  
colonial, señalaré las luchas interminables con el  
vecino establecimiento francés, y, en general, las  
que sostuvimos en defensa de la nacionalidad es-  
pañola —todas contribuyeron a dotarnos de caracte-  
res propios, jamás bien definidos, pero suficien-



sa glorieuse révolution, une tiédeur (64) à laquelle il était loin de s'attendre. Partout, le peuple souverain, au nom duquel les meneurs prétendent agir, a montré une profonde apathie, (65) et c'est en vain que pour exciter son enthousiasme, l'exécuteur de ses volontés souveraines a prodigué des emplois et des épauettes sur son passage; son but est donc manqué, et nous devons nous attendre à le voir revenir dans quelques jours, avec les tristes et rares débris d'une armée que les maladies et la désertion ont presque anéantie, pour se retrouver en présence d'adversaires et de rivaux qui, à sa popularité affaiblie, opposeront la puissance des intrigues qu'ils ont eu le temps d'ourdir en son absence. Le Général Hérard n'est donc plus, à mes yeux, l'homme que j'avais considéré comme le Président nouveau qui devait inévitablement, sortir de la révolution. (66) Nous ne pouvons plus compter beaucoup sur un homme qui n'a pas eu le Fol. 410 v. | peu d'habileté qu'il fallait avoir pour s'emparer, immédiatement, et dans l'intérêt même de son pays, d'un pouvoir que la fortune venait de lui livrer à discrétion. (67) Je regarde la faute du général Hérard comme un malheur pour Haïti et pour nous mêmes. Quoique sans capacité administrative et sans culture d'esprit, Hérard aurait pu, peut-être, soutenu par de bons conseils, ramener son pays dans une meilleure voie, et, par la loyauté de caractère qu'on lui reconnaît généralement, (68) inspirer une juste confiance à la France. Ses amis espèrent encore en lui. Peut-être ont-ils raison, et je veux bien espérer avec eux; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que son étoile a prodigieusement pâli. (69)

tes, sin embargo, para determinar al cabo de los años, una nación y un Estado sui generis. (Comp. con Brunhes y Vallaux op. cit., p. 563). Los factores positivos no aportaron un resultado mejor. Es así como veo el problema debatido estos días, en el Instituto de Investigaciones Históricas. No extrañe el carácter "excepcional" que muestra mi punto de vista: es el mismo del proceso que lo inspira. Por último, acerca de las causas que determinaron nuestra segunda independencia, v. Léger, op. cit., p. 223; y notas (39 bis) y (60). (Nota de M. C. H.)

(66) - (67) V. nota (62), in fine. (Nota de M. C. H.)

(68) En el mismo sentido, Lepelletier de Saint-Remy, op. cit., t. I, pp. 224 y 262, in fine. Resulta interesante esta concurrencia de opiniones en dos escritores coetáneos y franceses, de gran autoridad para la determinación del carácter del General Hérard. (Nota de M. C. H.)

(69) Aquí, como en casi todo lo que toca en relación con este período de la historia de Haïti, a cierta Levasseur. (Nota de M. C. H.)

En l'absence d'Hérard, la démocratie s'est donnée ses coudées franches à Port-au-Prince. On peut dire, maintenant, qu'elle coule à pleins bords; mais dans ses manifestations, elle offre un singulier phénomène: c'est que les plus chauds, les plus violents propagateurs de ses doctrines sont les aristocrates du pays, tandis que le peuple la regarde passer avec la plus profonde indifférence.... (70) Quarante ou cinquante jeunes mulâtres qui ont la prétention d'avoir été puiser des lumières aux sources de la civilisation européenne et qui ne sont revenus de France qu'avec Mr. Thiers (Histoire de la révolution française) et Mr. de Tocqueville (De la démocratie aux Etats-Unis) dans leurs poches, et beaucoup de préjugés dans leurs têtes, se sont constitués en club populaire, et, pendant deux mois, ont, du haut de Fol. 411 | leur | tribune, dominé et dirigé, à leur gré, tous les actes du gouvernement provisoire et de son conseil consultatif. Les nombreux décrets qui sortent, chaque jour, des presses nationales, se ressentent tous, de l'influence sous laquelle ils ont été rédigés, c'est-à-dire, qu'ils sont tous, l'expression de volontés ou d'ambitions personnelles non coordonnées entre elles, et ces décrets, lancés ainsi au hasard, loin de préparer une route facile aux administrateurs futurs de la République, ne font que hérissier d'entraves le terrain sur lequel la Constituante se propose d'édifier le nouvel ordre social.

La Tyrannie des soi-disant représentants de l'opinion populaire a jeté le trouble et le découragement dans le Conseil consultatif; deux de ses membres les plus influents ont mieux aimé donner leur démission que de courber la tête devant les prétentions d'une minorité ambitieuse et anarchique. (71) L'un d'eux, Mr. Ferry, est un mulâtre de Jérémie; sa réputation est honorable, son nom d'une grande influence dans le Sud, avait rallié beaucoup de partisans à la révolution, et, même dans le premier moment d'enthousiasme, des voix nombreuses l'avaient proclamé digne de la présidence. Aujourd'hui, on m'assure que les habitants du Sud, irrités contre la jeunesse du Port-au-Prince pour avoir, ainsi, maltraité l'homme de leur affection, reviennent, avec plus d'ardeur que jamais, à leur idée favorite,

(70) V. notas (63)-(64)-(65), y los textos correspondientes. (Nota de M. C. H.)

(71) Lo cual explica, y justifica en cierto modo, la política de Boyer, cuyo defecto capital consistió precisamente en la exageración de su espíritu conservador. Comp. con notas (4), (6), (13), (20), (36), (44), in fine, y con los textos correspondientes. (Nota de M. C. H.)





de faire scission et de se constituer en République du Sud, en donnant la présidence Fol. 441 v. | à Mr. Ferry.....

| L'autre membre, Mr. Paul, ancien administrateur des finances sous Boyer, est un noir fort influent sur les hommes de sa caste dans l'arrondissement de Port-au-Prince. Doué d'un extérieur agréable, de manières affables, d'un caractère plein de douceur et de modestie, Mr. Paul réunit toutes les conditions nécessaires pour captiver la bienveillance de tous ceux qui ont des rapports avec lui; mais je crois qu'il manque des connaissances indispensables à un organisateur, et de l'énergie, qui, seule, pourrait constituer un bon chef de parti noir. (72) Quoiqu'il en soit, ses frères ont les yeux sur lui, et lui-même, au fond du cœur, nourrit, depuis longtemps, une ambition profonde, mais assez prudente pour ne se manifester au grand jour que quand il jugera l'occasion favorable. Ses amis intimes m'ont fait, à ce sujet, quelques confidences qui, sans être complètes (parce que je n'ai pas cru devoir les encourager en ce moment) m'ont mis à même, cependant, de prévoir tout ce que nous pourrions obtenir

(72) Observación muy exacta: excepto Américo Lugo, los historiadores dominicanos olvidan sus importantes corolarios, y condenan sin examen la acción pública de Louverture, Dessalines, Christophe y Soulouque. A propósito de Louverture y de Christophe, incurre en error semejante Beaubrun Ardouin, cuya opinión define Price-Mars (op. cit., p. 39); a Dessalines lo juzga con suficiente exactitud: v. a este respecto, Janvier, op. cit., p. 43. Lepelletier de Saint-Remy se muestra especialmente incompresivo respecto de Louverture, y juzga mal a Dessalines y a Christophe (op. cit., t. I, pp. 134-173). Bonnet nos recuerda demasiado su condición mulata, si escribe del grande y terrible Dessalines, y de Christophe (op. cit., segunda parte, caps. I, II, IX). La negrofilia de Janvier, a trechos le resta autoridad a su notable estudio constitucional. Alta ecuanimidad realza, en cambio, las opiniones de Dorsainvil y sus colaboradores (op. cit.), y las de Price-Mars (op. cit., pp. 31-33, 39 —trata de Louverture; pp. 35, 39 —trata de Christophe; pp. 42, 43 —trata de Soulouque; Le sentiment de la valeur personnelle chez | Henry Christophe en fonction de son rôle de Chef. | Psychologie d'un Homme d'Etat (comunicación a la Société d'histoire et de géographie d'Haïti, fha. a 10, marzo, 1933): p. 19, in fine —en mi sentir, esta pequeña obra maestra agota la materia. Acerca de Soulouque: Price-Mars, loc. cit.; D'Alaux, op. cit.; Janvier, op. cit., pp. 229-234; Léger, op. cit., pp. 251-317 (particularmente pp. 315, in fine — 317). (Nota de M. C. H.)

de ce parti, si nous nous décidions un jour à favoriser son triomphe. Je reviendrai, plus tard, sur ce sujet très important; pour lui donner plus de développement, j'ai besoin d'abord, de savoir au juste, si les intentions de Votre Excellence sont de me maintenir ici jusqu'à la fin de la crise révolutionnaire, et de connaître d'une manière plus précise, par des instructions spéciales, les vues ultérieures du Gouvernement du Roi sur Haïti. Cependant, je crois pouvoir vous dire, dès à présent, | que

le parti que je viens de vous signaler me paraît disposé à se rapprocher de nous d'une manière intime, et que, pour consolider sa prépondérance, il ne reculerait pas devant l'idée de se placer sous le protectorat de la France, à des conditions analogues à celles en vertu desquelles l'Angleterre protège les îles Ioniennes.... (73)

A côté des deux partis que je viens d'indiquer, il en est plusieurs autres encore qui, pour être plus obscurs, en ce moment, n'en seront pas moins puissants, dans un avenir peu éloigné. Je me crois en situation de suivre et de surveiller leur marche d'assez près; mais, pour en parler d'une manière utile, j'attendrai que les événements les mettent en scène d'une manière plus tranchée.

Parmi les conquêtes que les révolutionnaires ambitionnaient avec le plus d'ardeur, il faut citer, en première ligne, les institutions communales et la garde nationale. Cette double conquête est faite, mais avec un emportement, une précipitation qui me paraissent peu propres à lui imprimer un caractère de longue durée.

La commune n'existait que de nom en Haïti avant la révolution; c'était une circonscription territoriale commémorée comme toutes les autres divisions territoriales par l'autorité militaire qui relevait, directement, du pouvoir exécutif. Elle ne possédait aucuns biens, n'était dotée d'aucun revenu, n'avait Fol. 412 v. | rien, par conséquent, | à administrer ou à défendre. Tout était donc à créer, et, selon moi, la main de Dieu seule pouvait tirer la commune haïtienne du néant; mais, je me suis trompé: nos jeunes législateurs de Port-au-Prince se sont écrié: que la commune soit! et la commune fut faite.....

Les institutions communales ont été élaborées, rédigées, et publiées, en moins de huit jours, par le Conseiller Franklin, homme d'esprit et de capacité, il este vrai, mais

(73) Comp. con notas (16), (19) y (22). (Nota de M. C. H.)





qui n'a pu conserver dans son projet primitif, un mot, une opinion, une pensée de son cru. Messieurs du club populaire lui ont retraché ce qui tenait de la commune anglaise, comme trop aristocratique, ce qui tenait de la commune française comme trop servile et, le traité de la Démocratie aux États-Unis par Mr. de Tocqueville a la main, ils lui ont prouvé page par page, ligne par ligne que la République ne pouvait être grande, saine et forte qu'avec la commune américaine, moins ses agglomérations de population, moins ses propriétés territoriales, moins ses revenus tonnés sur l'impôt, moins les numéros de ses électeurs, moins l'habitude de ses administrateurs, moins, enfin, tout ce qui constitue, caractérise et fait vivre la commune américaine. Ce qui n'empêche pas ces Messieurs d'être parfaitement satisfaits et d'assurer que le peuple souverain est sur d'avoir reconquis ses droits.

Malheureusement le peuple souverain vient de donner un démenti à ses prétendus organes. D'après une évaluation approximative la commune de Port-au-

Prince devait compter 4000 électeurs au moins; 450, seulement, se sont fait inscrire pour l'exercice de leurs droits, 200 à peine en ont usé; les derniers scrutins n'ont même révélé que 80 votes. . . . Qu'on juge, maintenant, de l'enthousiasme du peuple souverain pour les institutions démocratiques! (74) Il suffira d'ailleurs à Votre Excellence de jeter un coup d'oeil sur l'organisation de la commune haïtienne pour reconnaître combien cette institution est mal calculée pour une nation dont les  $\frac{3}{4}$  des membres ne savent ni lire ni écrire, et dont l'autre quart n'a aucune expérience des affaires pratiques, [et publiques?] et fort peu de moralité. Les comités municipaux à peine créés, sont déjà en guerre ouverte avec le pouvoir exécutif, combattent ou annullent toutes ses décisions, et propagent l'anarchie, depuis les villes les plus populeuses jusqu'aux plus pauvres hameaux. (75)

(74) V. Lepelletier de Saint-Remy, *op. cit.*, t. I, p. 232, texto y nota. (Nota de M. C. H.)

(75) Fenómeno semejante se produjo en la República Dominicana, al iniciarse el funcionamiento de los Concejos Provinciales creados por la Asamblea Constituyente de 1923. Cabe señalar diferencias entre lo ocurrido en Haití y lo ocurrido entre nosotros. El examen de las respectivas situaciones establecería esas diferencias. Lo constante de hechos de este tipo da carácter a nuestra vida pública. Así, por ejemplo, la inveterada impotencia de las normas jurídicas para contener la desbordante actividad de nuestras masas, no esca-

L'institution de la garde nationale, fille de la commune, ne me paraît pas, jusqu'à

pó ni a la Junta Central Gubernativa, ni al sentido político de D. Tomás Bobadilla, ni al seguro instinto del General Santana —autores del art. 210 de la Constitución de 1844, cuyo carácter de disposición transitoria, expresamente limitada al lapso de nuestra guerra con Haití, lo define, lo explica y lo justifica. Sin embargo, idólogos superficiales, sin pizca de sentido de la realidad, han fomentado su exaltación contra ese inevitable decreto de la Necesidad, y contra sus "excesos" de aplicación. Olvidan las circunstancias imposibles a fuerza de difíciles, en que nuestro pueblo advino a la independencia política; olvidan cuán indispensable fué toda medida que tendiera a concentrar las fuerzas de unas masas predisuestas a la anarquía; olvidan, en fin, que la imposibilidad de conciliar en todos los casos, el alcance expresamente limitado de aquel artículo, con una condición social susceptible de comprometer sin remedio la vida de la nación en agraz, explica y en cierto modo justifica tales "excesos" de aplicación.

El Canónigo y Liedo. D. Carlos Nouel, deudo próximo de D. Tomás Bobadilla, en unos Apuntes inéditos, expone con espacio la génesis del famoso artículo. A desprendimiento del Liedo. D. Guadalupe Despradel Batista, deberán mis lectores la comunicación del texto de Nouel. Dice así: "Ineficaces fueron, sin embargo, los desvelos de los constituyentes para establecer reglas que fijaran derechos, deberes y garantías, porque toda su obra quedó aniquilada en el mismo pacto, con la disposición contenida en el artículo 210, que erigió al Poder Ejecutivo en Dictador, aunque para llegar a tanto hubo que violentar mucho, en más de un caso, el sentido del artículo citado.

"Durante la guerra actual, decía el canon aludido, y mientras no esté firmada la paz, el Presidente de la República puede libremente organizar el ejército, movilizar las guardias nacionales y tomar todas las medidas que crea oportunas para defensa y seguridad de la nación; pudiendo dar todas las órdenes, providencias y decretos que convengan, sin estar sujeto a responsabilidad alguna."

"Pero este artículo tiene su historia. Hecha la Constitución y la elección de Presidente, se remitió aquella a Santana en Sto. Dgo. para que la viera. Del examen que de ella hicieron los miembros de la Junta, se consideró impracticable por cuanto se establecía en ella la electibilidad [palabra ilegible] de los grados en la milicia, [y] la prohibición de movilizar las tropas que estarían bajo el mando inmediato de los Alcaldes de comunas. Negóse Santana a aceptar dicha Constitución y para observarla dió comisión al Señor J. E. Aybar, quien pasó a San Cristóbal y a los tres días regresó dando cuenta de que se había reformado esa parte y que la Constituyente estaba en buen sentido. Pasó Santana con los demás miembros de la Junta a San Cristóbal, pero antes de jurar el